

FM RICHARD ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 place d'Estienne d'Orves, 75009 PARIS
315 633 578 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt-huit juillet
A neuf heures,

Les administrateurs de la société FM RICHARD ET ASSOCIES se sont réunis en Conseil, 1 place d'Estienne d'Orves 75009 PARIS, sur convocation de la Présidente, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Julie GALOPHE
Monsieur Stéphane PRACHE
Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Julie GALOPHE préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Stéphane PRACHE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

La Présidente rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs,
- Démission d'un administrateur,
- Décision à prendre sur la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,

- Proposition de modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Proposition de modification corrélative des statuts,
- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur en vue de compléter l'effectif du Conseil,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE.

La Présidente informe le Conseil de la décision de Monsieur Stéphane PRACHE de renoncer à ses fonctions de Directeur Général de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

Il indique également que Monsieur Stéphane PRACHE demande à être déchargé de son mandat d'administrateur avec effet à l'issue du présent Conseil.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Florent BURTIN, demeurant 14 avenue du Parc d'Hautpoul, 14360 Trouville-sur-Mer, en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée non limitée.

Monsieur Florent BURTIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Florent BURTIN, jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Laurent MARIN de son mandat d'administrateur suivant courrier du 30 juin 2025 avec effet le même jour et lui confère quitus entier et sans réserve.

Le Conseil décide de ne pas procéder à son remplacement.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le Conseil prend acte qu'en raison de la démission de la société AFIGEC - Audit Finance Informatique Gestion Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes titulaire, il est proposé de le remplacer dans ses fonctions par la société EXCEA, sis 22 rue Camille Pelletan, 92300

Levallois-Perret, immatriculée sous le n° 498 104 371 RCS NANTERRE et de convoquer une Assemblée générale ordinaire à cet effet.

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 2 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Le Conseil constate que la société EXCEA n'est pas une personne physique ni une société unipersonnelle et que la Société n'est donc pas tenue de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant.

MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET DE LA DURÉE EN COURS

La Présidente expose au Conseil qu'il serait opportun de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de les fixer respectivement aux 1^{er} octobre et 30 septembre, et non plus aux 1^{er} septembre et 31 août.

Il propose en conséquence au Conseil de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui aurait pour objet de décider cette modification ainsi que l'augmentation subséquente de la durée de l'exercice en cours et la modification corrélative de l'article 22 des statuts.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN VUE DE COMPLETER L'EFFECTIF DU CONSEIL

La Présidente expose que, par suite de la démission de Monsieur Laurent MARIN et de Monsieur Stéphane PRACHE, le nombre des administrateurs restant en exercice se trouve réduit à deux membres, qu'en conséquence il est devenu inférieur au minimum légal prévu par l'article L. 225-24 du Code de commerce, qu'il convient dans ces conditions et conformément aux dispositions dudit article, de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, afin de lui demander de compléter l'effectif du Conseil.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de proposer aux actionnaires la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Florent BURTIN, demeurant 14 avenue du Parc d'Hautpoul, 14360 Trouville-sur-Mer, en remplacement de Monsieur Stéphane, PRACHE, démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires le 28 août 2025, à 14 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE - PROJET DE RÉOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente et un Administrateur au moins.

Julie GALOPHE
Présidente du Conseil d'Administration

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY
Administrateur

Monsieur Stéphane PRACHE
Administrateur démissionnaire